



Les enjeux climatiques au cœur des assemblées générales

La période des assemblées générales annuelles qui vient de s'achever est l'occasion donnée à l'ensemble des actionnaires des sociétés cotées d'échanger avec le management et d'exercer leur influence sur la gouvernance des sociétés par leurs votes. L'exercice du droit de vote est pour METROPOLE Gestion au cœur de notre politique d'engagement ESG. En tant que société engagée dans la gestion responsable depuis 2008, nous attachons une importance fondamentale à la prise en compte et au respect des critères ESG par les entreprises. Nous les incitons plus précisément à accélérer les transformations liées aux enjeux climatiques qui revêtent désormais un caractère d'urgence.

Au sein des résolutions soumises au vote des actionnaires qui portent traditionnellement sur des questions de gouvernance, les enjeux extra-financiers et l'environnement en particulier s'imposent désormais au centre des débats. Nous constatons ainsi avec satisfaction que plusieurs entreprises que nous avons sensibilisées lors de dialogues individuels au sujet de l'inclusion de critères extra-financiers dans la rémunération de leurs dirigeants ont soumis au vote des actionnaires des résolutions dans ce sens lors des assemblées générales tenues cette année. C'est notamment le cas des sociétés allemandes **Covestro** et **HeidelbergCement**. Le chimiste allemand Covestro n'avait pas intégré de critères extra-financiers dans la rémunération de ses dirigeants jusqu'à présent. C'est lors de l'assemblée générale en avril 2021 que la société a soumis au vote des actionnaires une nouvelle politique de rémunération qui rend le plan d'intéressement à long terme des dirigeants dépendant de la réduction des émissions de CO2 de la société. Le groupe cimentier HeidelbergCement, lors de son assemblée générale en mai 2021, a également fait voter un nouveau mécanisme qui conditionne le paiement de la rémunération variable de ses dirigeants à l'atteinte des objectifs de réduction de CO2 de la société. Dans le secteur pétrolier qui est particulièrement exposé aux enjeux climatiques, nous avons soutenu pour la deuxième année consécutive la résolution à l'initiative d'actionnaires regroupés au sein de l'organisation « Follow This » lors de l'assemblée générale de **Royal Dutch Shell** afin que la société fixe et publie des objectifs de réduction des émissions de CO2 en ligne avec l'Accord de Paris sur les Scope 1 à 3. Sous la pression des actionnaires et d'organisations populaires, Royal Dutch Shell a dévoilé de nouveaux objectifs à court terme afin de crédibiliser et accélérer sa trajectoire vers la neutralité carbone en 2050¹. À sa propre initiative, le groupe **TotalEnergies** a lui aussi et pour la première fois soumis au vote des actionnaires son plan d'action pour atteindre son objectif de neutralité carbone.

Malgré tout, les enjeux liés à la transition énergétique et environnementaux sont encore trop peu représentés dans les résolutions portées aux votes des actionnaires. C'est pourquoi, notre engagement en faveur du climat s'exprime au travers de nombreuses initiatives. En tant que signataire du Carbon Disclosure Project (CDP), METROPOLE Gestion s'associe à la « Non-Disclosure Campaign » depuis 2019. Cette campagne d'engagement collectif cible les entreprises ne répondant pas aux demandes d'informations du CDP avec pour objectif d'améliorer la transparence des informations liées au changement climatique communiquées par les entreprises. En la matière, les questionnaires soumis par le CDP suivent les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Ces contributions d'informations au CDP sont essentielles pour mesurer de manière exhaustive et homogène l'impact de

l'activité des entreprises sur le changement climatique ainsi que pour appréhender l'efficacité des mesures prises par les entreprises pour les atténuer. Nous nous sommes par ailleurs associés à la campagne CDP Science Based Targets (SBT) fondée sur le même principe de l'association d'investisseurs afin de réclamer aux entreprises ciblées qu'elles adoptent des objectifs de réduction de leurs émissions de CO2 validés scientifiquement. Cette nouvelle campagne nous permet d'inciter davantage et d'une autre manière les entreprises à décarboner leurs activités et à s'aligner sur la trajectoire 2°C de l'Accord de Paris sur le climat. Plusieurs entreprises que nous avons ciblées ont répondu favorablement cette année : le Finlandais **Metso** a publié les informations demandées dans le cadre de la Non-Disclosure Campaign, **BMW** et **Valeo** ont fait valider leurs objectifs de réduction de CO2 par le SBTi. D'autre part, nous avons rejoint l'organisation Climate Action 100+ au cours de l'année 2020 afin de dialoguer collectivement avec la société HeidelbergCement. Le secteur cimentier est un secteur très exposé à la problématique des émissions de CO2. Figurant parmi les leaders mondiaux de cette industrie, HeidelbergCement a un rôle fondamental à jouer dans la décarbonation de l'économie, tant par la réduction de ses propres émissions que par sa capacité à fixer de nouveaux standards au sein de son secteur. À ce titre, il est de notre responsabilité d'investisseur socialement responsable de nous engager auprès de la société afin de l'inciter à poursuivre ses efforts qui portent déjà leurs fruits. L'entreprise vient d'annoncer la construction en Suède de la première cimenterie mondiale sans aucune émission de carbone grâce à l'utilisation des technologies de stockage du carbone à grande échelle². Enfin, nous menons également un engagement thématique qui est dédié cette année au financement de la transition énergétique qui constitue l'un des principaux leviers d'accompagnement des entreprises vers de meilleures pratiques environnementales. Nous incitons ainsi les banques que nous détenons en portefeuilles par le dialogue à contribuer activement aux objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat. Les banques ont en effet un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le changement climatique par l'orientation de leurs portefeuilles de crédit, leurs activités de financement et leurs solutions d'investissement.

La crise sanitaire que nous affrontons restera marquée d'une pierre noire dans les mémoires en raison de son caractère inédit et par l'ampleur de ses répercussions. Cette période marque également un tournant dans la prise de conscience par l'ensemble des parties prenantes des enjeux environnementaux auxquels nos modèles de développement sont confrontés. En effet, bien qu'elle ne soit pas imputable au réchauffement climatique, la nature de la cette crise a mis en exergue la nécessité d'accélérer les transformations déjà engagées ces dernières années autour des enjeux climatiques. Or, comme en attestent les nombreuses annonces stratégiques en ce sens, les entreprises s'emparent de ces problématiques et accélèrent leurs transformations afin d'enjamber la crise et même d'en sortir renforcées. Les années à venir révéleront les entreprises qui auront su convertir ces changements en opportunités. C'est pourquoi, en qualité d'investisseur Value Responsable, nous entendons poursuivre notre engagement sous toutes ses formes auprès des émetteurs afin de les inciter à adopter les meilleures pratiques et de les accompagner dans cette transition qui consiste parfois en une véritable révolution stratégique.

1) Source : Royal Dutch Shell, press release du 11 février 2021

2) Source : HeidelbergCement, press release du 02 juin 2021



Le Label ISR étendu à toute la gamme Value Responsable de METROPOLE Gestion

METROPOLE Sélection - METROPOLE Avenir Europe - METROPOLE Euro SRI

UN PROCESS DE GESTION GLOBAL ET INTEGRE

LE VALUE RESPONSABLE

Présélection

Evaluation

Catalyseurs

Gestion des positions



Présélection

Réduction de l'univers d'investissement selon trois critères successifs

- élimination des sociétés faisant l'objet de notre politique d'exclusion ;
- élimination des sociétés les plus mal notées selon la notation ESG Best-in-class / Best effort basée sur notre référentiel propriétaire (<BB+ et Best effort <+++ , CCC) ou faisant l'objet d'une controverse majeure ;
- sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle en utilisant pour chaque métier les mêmes critères de valorisation que les industriels du secteur répertoriés dans notre base de données propriétaire des transactions passées.



Evaluation

Calcul de la valeur industrielle, analyse de la solidité d'une entreprise et rencontre du management

- analyse de l'entreprise à 360° prenant en compte trois aspects : analyses financière, bilancielle et ESG ;
- dialogue avec les dirigeants des entreprises sur les 3 aspects ;
- déterminer un ratio de valorisation en ligne avec les évolutions de chaque métier, incluant notamment les enjeux climatiques et les évolutions technologiques ;
- évaluer les risques et opportunités ESG.



Identification des catalyseurs

Anticiper les changements de statut boursier du titre sélectionné propres à réduire la décote de valorisation

- identifier des catalyseurs financiers et extra-financiers, controverses nouvelles ou changements de la note ESG.



Entrée d'un titre

Entrée selon une décision collégiale et pondération de chaque titre en fonction de la décote et des catalyseurs

- des portefeuilles purs et concentrés (30 à 40 titres).



Sortie d'un titre

Stricte discipline de vente

- quand l'objectif de valorisation des titres est atteint ;
- lorsque les catalyseurs identifiés ne se réalisent pas ;
- en cas de forte dégradation de la note ESG ;
- en cas d'apparition d'une controverse significative.

Mentions globales :

Le présent document a un caractère purement informatif et ne constitue ni 1) une invitation ou une incitation à investir dans les instruments financiers qui y sont décrits, ou une proposition de vente desdits instruments financiers, 2) ni un quelconque conseil en placement.

Il convient de lire attentivement la dernière version du prospectus (disponible auprès de METROPOLE Gestion et sur le site Internet : www.metropolegestion.com) ainsi qu'auprès du prestataire mentionné ci-dessous selon le pays de commercialisation) avant de décider d'investir dans les instruments financiers décrits dans le présent document.

Les futurs investisseurs sont tenus d'entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer l'adéquation de leur investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui s'appliquent à leur situation particulière. La diffusion du présent document ou du prospectus pouvant être limitée par la loi dans certains territoires ou certains pays, les investisseurs sont tenus de s'informer des restrictions en question et de les respecter dans tout territoire ou pays concerné. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans avis préalable. Les investisseurs doivent s'assurer qu'ils disposent de la dernière version disponible du présent document.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats actuels ou à venir.

Les données sur la performance ne prennent pas en compte les commissions facturées pour l'émission ou le rachat de parts ou d'actions.

La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant investi. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter METROPOLE Gestion à l'adresse suivante : metropoleg@metropolegestion.fr.

Ce document a été publié par la société de gestion de portefeuille : METROPOLE Gestion SA 9, rue des Filles Saint-Thomas, 75002 Paris, France – Tél. +33 (0) 1 58 71 17 00 – Fax : +33 (0) 1 58 71 17 93 - www.metropolegestion.com. METROPOLE Gestion SA a obtenu le 21 Octobre 2002 sous le n° 02/026 l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 2, France, sous la surveillance de laquelle elle est placée.

Mentions particulières pour la Suisse :

Les fonds METROPOLE Gestion sont des placements collectifs de capitaux établis en France et soumis à la surveillance de l'AMF. Le représentant en Suisse est CACEIS Switzerland SA, route de Signy 35 CH-1260 Nyon. L'agent payeur en Suisse est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon, route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus et les informations clés pour l'investisseur, le règlement ou les statuts, ainsi que les rapports annuels et semi-annuels peuvent être obtenus gratuitement et en tout temps auprès du représentant en Suisse. Le for et le lieu d'exécution pour toute action concernant la distribution des parts en Suisse est au siège du représentant en Suisse.

Mentions particulières pour la Belgique :

Le prospectus ainsi que les informations clés pour l'investisseur doivent être lues avant toute souscription. La version la plus récente du prospectus complet, les informations clés pour l'investisseur et les derniers rapports périodiques (en langue française) sont disponibles gratuitement auprès du prestataire de services financiers : CACEIS BELGIUM SA B-1000 Brussels, Avenue du Port 86 C b320 (Tel : +32 2 209 26 58) et sont également disponibles sur le site internet www.metropolegestion.com/Belgique. Des informations complémentaires peuvent également être obtenues auprès du prestataire de services financiers. La valeur nette d'inventaire est publiée en Belgique dans le journal l'Echo. La SICAV est soumise à la taxation des plus-values.